



ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME
WORLD TOURISM ORGANIZATION
ORGANIZACION MUNDIAL DEL TURISMO
ВСЕМИРНАЯ ТУРИСТСКАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ

La troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme, réunie en séance plénière à Torremolinos (Espagne), a adopté ce jour à l'unanimité la résolution suivante par laquelle sont proposées à l'approbation des Etats Membres une modification à l'article trente-huit des Statuts de l'Organisation et une autre au paragraphe douze des règles de financement annexées aux Statuts :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46(II) par laquelle elle a approuvé le principe de l'introduction de la langue arabe comme langue officielle de l'Organisation,

Considérant le libellé d'un texte recommandé par le Conseil exécutif à l'Assemblée générale par sa décision 12(IX) visant à amender l'article 38 des Statuts introduisant la langue arabe comme langue officielle de l'Organisation,

Considérant également la recommandation faite par le Conseil exécutif à l'Assemblée générale par sa décision 11(IX) visant à amender le paragraphe 12 des règles de financement annexées aux Statuts pour que le montant des contributions, décidées par l'Assemblée générale, soit communiqué aux Membres six mois avant le début des exercices financiers durant lesquels se tient l'Assemblée générale, et deux mois avant le début des autres exercices financiers,

Notant que les dispositions de l'article 33 des Statuts, qui prévoient que 'tout projet d'amendement aux Statuts et à son annexe est transmis au Secrétaire général qui le communique aux Membres effectifs six mois au moins avant qu'il soit soumis à l'examen de l'Assemblée générale', ont été dûment observées,

Adopte les amendements aux Statuts, annexés à la présente résolution et qui forment partie intégrante de la présente résolution, les textes français, anglais, espagnol et russe faisant également foi,

Décide que deux exemplaires de cette résolution seront certifiés par les signatures du Président de l'Assemblée générale de l'Organisation et par le Secrétaire générale de l'Organisation un exemplaire devant être transmis au Gouvernement espagnol dépositaire permanent des Statuts et l'autre exemplaire devant être retenu dans les archives de l'Organisation,

Considérant que les amendements susmentionnés aux Statuts entreront en vigueur pour tous les Membres lorsque les deux tiers des Etats Membres auront notifié leur approbation au gouvernement dépositaire, conformément à l'article 33.3 des Statuts,

Décide que la notification de l'approbation desdits amendements est effectuée par le dépôt d'un instrument formel auprès du Gouvernement espagnol dépositaire permanent des Statuts.

ANNEXE

Article 38 des Statuts

Texte à supprimer et à remplacer par :

'Les langues officielles de l'Organisation sont le français, l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le russe'.

Paragraphe 12 des règles de financement
annexées aux Statuts

Texte à supprimer et à remplacer :

'Les Membres de l'Organisation effectuent le versement de leur contribution dans le premier mois de l'exercice financier pour lequel elle est due. Le montant de cette contribution, décidée par l'Assemblée, sera communiqué aux Membres six mois avant le début des exercices financiers durant lesquels se tient l'Assemblée générale et deux mois avant le début des autres exercices financiers. Toutefois, le Conseil pourra accepter des cas d'arriérés justifiés résultant des différents exercices financiers en vigueur dans différents pays.'

En foi de quoi nous apposons notre signature sur le présent document en deux exemplaires, l'un et l'autre également authentiques, de chacun des textes français, anglais, espagnol et russe, qui seront conservés dans les archives de l'Organisation mondiale du tourisme et celles du Gouvernement espagnol, dépositaire des Statuts de l'Organisation.

Fait à Torremolinos, le vingt-cinq septembre mille neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Président de la troisième
session de l'Assemblée générale
de l'Organisation mondiale
du tourisme

Le Secrétaire général de
l'Organisation mondiale
du tourisme

